Envoyé en préfecture le 13/06/2026
Reçu en préfecture le 13/06/2026
Publié le
ID : 035-213502909-20260605-D_2026_37-DE

COMMUNE DE SAINT MALON SUR MEL
14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL
Tél. : 02.99.07.57.22
Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr
http://www.saintmalonsurmel.fr/

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUIN 2026

Date de convocation : 25 mai 2026
Conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Michel GUÉRIN, Maire.

Étaient présents : Mme Séverine THOMAS, M. Mickaël BUAN, Mme Laurette DEBRAND, M. Claude PAUTONNIER, adjoints
Et les conseillers suivants : M. Michel AUGET, Mme Nathalie BOUGEARD, M. Ronan CRÉPIN, Mme Cynthia DENION, M. Vincent HUBY, M. Pascal ROUILLE et Mme Lola VERA.

Excusés : Mme Nolwenn BORDIER, Mme Colombe JOUIS-SHAFI et M. Sébastien VAUCLIN.

Pouvoirs : Nolwenn BORDIER à Pascal ROUILLE, Colombe JOUIS-SHAFI à Claude PAUTONNIER et Sébastien VAUCLIN à Mickaël BUAN.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire générale de mairie.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BOUGEARD.

2026-37 – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPL TOURISME SAINT-MÉEN MONTAUBAN

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants, et L.2121-29 pour les communes,

Par délibération en date du 22 septembre 2017, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le principe de création d'une SPL dédiée au tourisme au 1er janvier 2018.

Conformément aux statuts de la SPL tourisme Saint-Méen Montauban, le conseil d'administration est composé de 12 administrateurs répartis comme suit : 10 administrateurs désignés par le conseil communautaire en son sein, 1 administrateur désigné par le conseil municipal de Saint Malon sur Mel et 1 administrateur désigné par celui de Saint Méen le Grand.

Suite aux élections municipales de 2026, il convient de procéder à une nouvelle désignation concernant le représentant de la commune de Saint Malon Sur Mel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DÉSIGNE Mickaël BUAN comme son représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires ainsi que mandataire représentant la commune de Saint Malon sur Mel au conseil d'administration de la société ;
- AUTORISE le mandataire ci-dessus à se prononcer sur la dissociation ou le cumul des fonctions de Président et de Directeur général de la société ;

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michel GUÉRIN